

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021



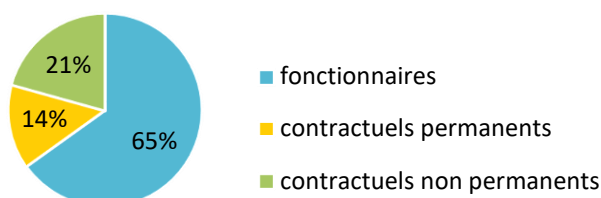
Mairie de Bussy-Saint-Georges

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

Effectifs

➔ 488 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

- > 318 fonctionnaires
- > 69 contractuels permanents
- > 101 contractuels non permanents



➔ 4 contractuels permanents en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

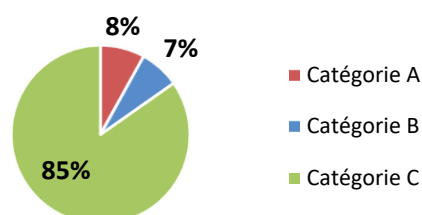
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 11 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

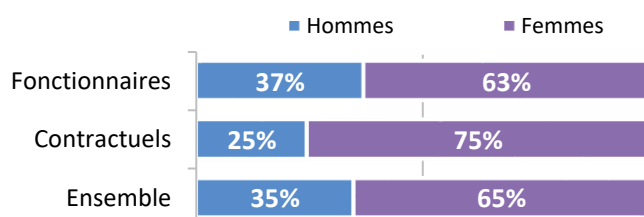
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	19%	33%
Technique	36%	35%	36%
Culturelle	2%	10%	3%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	12%	10%	12%
Police	12%		10%
Incendie			
Animation	1%	26%	5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

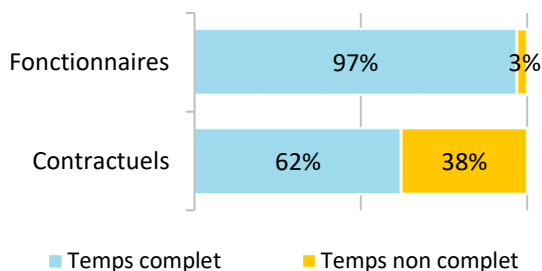


➔ Les principaux cadres d'emplois

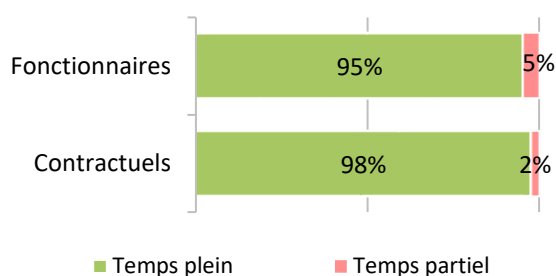
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	30%
Adjoints administratifs	26%
Agents de police municipale	9%
Adjoints d'animation	5%
Agents de maîtrise	4%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	18%	29%
Technique	2%	17%
Administrative	1%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

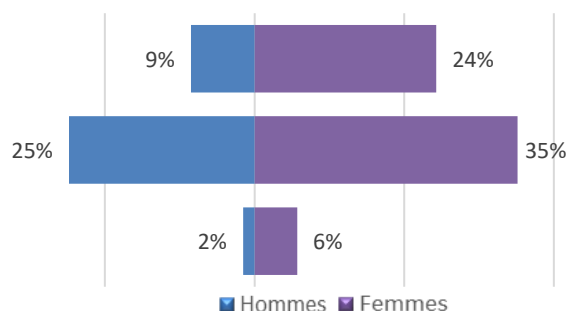
1% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,43	de 50 ans et +
Contractuels permanents	41,12	
Ensemble des permanents	45,48	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	45,37	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 384,96 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

- > 332,25 fonctionnaires
- > 43,19 contractuels permanents
- > 9,52 contractuels non permanents

700 627 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	31,32 ETPR
Catégorie B	24,86 ETPR
Catégorie C	319,26 ETPR

Positions particulières

- > 3 agents en congés parental
- > 20 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 2 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2021, 35 arrivées d'agents permanents et 17 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020 ¹	Effectif physique au 31/12/2021
369 agents	387 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021

Fonctionnaires	↗	0,3%
Contractuels	↗	32,7%
Ensemble	↗	4,9%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Mutation	53%
Départ à la retraite	24%
Décès	12%
Fin de contrats remplaçants	6%
Licenciement	6%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	69%
Voie de mutation	26%
Voie de concours, sélection professionnelle	3%
Remplacements (contractuels)	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

➔ 7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 29% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 65 avancements d'échelon et 23 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 41,83 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	38 625 399 €	Charges de personnel*	16 155 930 €	➔	Soit 41,83 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	10 909 214 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	357 411 €
Primes et indemnités versées :	2 078 959 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	441 901 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	72 982 €		
Supplément familial de traitement :	78 187 €		
Indemnité de résidence :	186 644 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

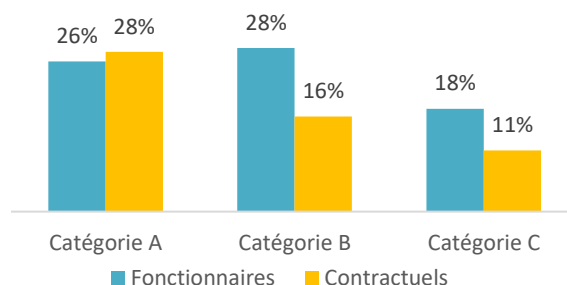
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 780 €	43 862 €	39 363 €	s	27 542 €	20 755 €
Technique	61 324 €		38 259 €	s	24 314 €	24 201 €
Culturelle			s	28 691 €	22 968 €	s
Sportive			32 671 €	s	s	
México-sociale	29 230 €	42 839 €			29 923 €	22 537 €
Police			s		35 672 €	
Incendie						
Animation			s		s	25 811 €
Toutes filières	43 525 €	43 438 €	37 527 €	32 690 €	27 414 €	23 519 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,06 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,37%
Contractuels sur emplois permanents	16,59%
Ensemble	19,06%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 17327 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2021

- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 17,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,58%	2,33%	4,17%	0,14%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,91%	2,33%	4,45%	0,14%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,07%	2,33%	4,58%	0,14%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 2,7 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 36 accidents du travail déclarés au total en 2021

- > 7,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 114 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
45 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 33 420 €
Coût par jour de formation : 743 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 6 857 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

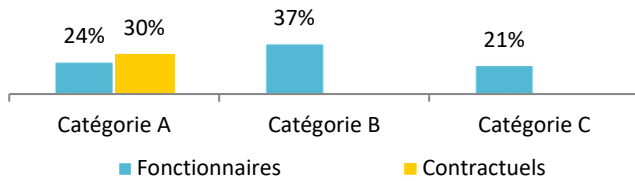
14 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 93 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 86 % sont en catégorie C*
- ⇒ 18 864 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

➔ En 2021, 19,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



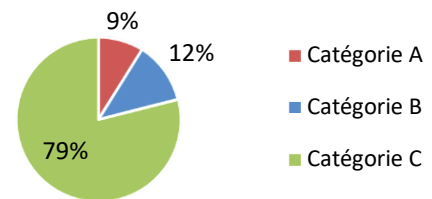
➔ 165 275 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	62 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Autres organismes	33 %

➔ 323 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 0,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	83%
Autres organismes	17%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	49 966 €
Montant moyen par bénéficiaire	272 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

➔ Jours de grève

21 jours de grève recensés en 2021

➔ Comité Technique Territorial

5 réunions en 2021 dans la collectivité
2 réunions du CHSCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2021. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES 2021
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1